

Bachelor of Arts

Philosophie

Domaine I: 120 crédits ECTS

Plan d'études

(Plan d'études en vigueur dès Semestre d'automne 2017)

I. Généralités

Le présent plan d'études doit être lu en complément du règlement de Bachelor en vigueur à la de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen).

L'offre d'enseignement en philosophie propose une introduction aussi complète que possible aux problèmes et aux méthodes de la philosophie. Deux perspectives complémentaires sont offertes à l'étudiant¹ : une introduction aux grands courants de l'histoire de la philosophie (HPH) et une approche systématique des problèmes philosophiques fondamentaux (PHS). Ces deux axes fournissent à l'étudiant les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une réflexion philosophique autonome et développent ses capacités de recherche, de délibération critique, de dialogue et de transmission de connaissances.

Les études de philosophie mènent à l'obtention du Bachelor et du Master et peuvent être effectuées en français, en allemand ou dans les deux langues. Il est également possible de poursuivre des études dans le cadre d'un DEEM (Diplôme d'Enseignement pour les Écoles de Maturité), d'un doctorat et d'une habilitation.

II. Modalités de l'enseignement et répartition des ECTS

L'enseignement comprend *deux orientations* : l'Histoire de la Philosophie (HPH) et la Philosophie Systématique (PHS). Ces deux orientations se divisent à leur tour en *sept matières*, selon le tableau ci-dessous :

Orientations	Abrégé	Matières	Abrégé
Histoire de la Philosophie	HPH	Philosophie antique	pan
		Philosophie médiévale	pme
		Philosophie moderne et contemporaine	pmc
Philosophie Systématique	PHS	Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines	leh
		Epistémologie et métaphysique	eme
		Ethique et philosophie politique	epp
		Esthétique et philosophie de l'art	ars

L'enseignement prend *trois formes* différentes :

- Les *cours* offrent une vue d'ensemble sur les matières proposées.
- Les *proséminaires* demandent une participation active de la part de l'étudiant et l'introduisent aux courants et aux méthodes de la philosophie.
- Les *séminaires* exigent de la part de l'étudiant une préparation soutenue, une réflexion critique approfondie et une participation active.

¹ Dans ce Règlement le terme français 'étudiant' est utilisé pour désigner les personnes concernées sans aucune détermination de genre. La même remarque s'applique au terme 'enseignant'.

Dans la dernière phase des études, les étudiants choisissent d'approfondir un certain nombre de textes et de problèmes. Leur travail sera évalué dans les cadre de :

- examen oral (en trois parties) : *lecture de textes fondamentaux*.
- un *travail écrit de recherche*.

Attribution des crédits ECTS*	
Cours évalué par un examen	3 ECTS
Proséminaire avec participation active et travail écrit	6 ECTS
BA-Séminaire avec participation active et travail écrit et/ou autre évaluation	9 ECTS
BA-Séminaire avec participation active	3 ECTS
Lecture de textes fondamentaux	9 ECTS
Travail écrit de recherche	6 ECTS

*1 crédit ECTS (European Credit Transfer System) correspond à environ 30 heures de travail, y compris le temps de présence à l'enseignement respectif.

III. Organisation des études

Les études sont organisées de manière à permettre un approfondissement graduel des connaissances et un élargissement progressif des compétences. Elles commencent par l'acquisition de solides bases méthodologiques et aboutissent à une plus grande spécialisation thématique lors des derniers semestres d'études. De plus, 12 ECTS (10% de la filière d'études) sont réservés à l'acquisition de Compétences Transversales et Complémentaires (CTC), dans d'autres domaines d'études. La progression se fait en trois étapes, divisées en huit modules :

Module d'introduction et Module de base	2 modules	30 ECTS
Modules avancés	4 modules	48 ECTS
Modules d'approfondissement I et II	2 modules	30 ECTS
CTC		12 ECTS
		120 ECTS

Module d'introduction et module de base

Les deux premiers modules s'adressent aux étudiants de 1^{ère} année.

Le *module d'introduction* fournit des outils essentiels pour la pratique et l'étude de la philosophie, tels que la logique formelle et la capacité à analyser des textes argumentatifs complexes. Ce module se compose d'un proséminaire de logique et d'un proséminaire d'analyse de textes.

Le *module de base* offre une introduction aux différents thèmes et aux questions centrales de la philosophie. De manière didactique, il donne à l'étudiant des clefs de lecture et d'analyse de textes philosophiques et entraîne ses capacités rédactionnelles. L'étudiant accomplit ainsi trois proséminaires dans trois matières différentes choisies parmi les sept proposées (pan, pme, pmc, leh, epp, ars et eme). Au moins un des proséminaires doit être choisi dans l'orientation HPH (Histoire de la Philosophie) et au moins un dans l'orientation PHS (Philosophie Systématique).

Modules	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Module d'introduction	Proséminaire de logique (exercices et examen)	12 ECTS	Moyenne des 2 notes
	Proséminaire d'analyse de textes (avec travail écrit)		
Module de base	3 proséminaires (avec travaux écrits) (dont 1 en HPH, 1 en PHS dans 3 matières différentes)	18 ECTS	Moyenne des 3 notes

L'Examen de fin de première année

L'*examen de fin de première année* consiste en la validation du proséminaire de logique ou du proséminaire d'analyse de textes (module d'introduction) ainsi que d'un des trois proséminaires du module de base. L'examen doit être réussi au plus tard au début du cinquième semestre d'études. L'étudiant n'est autorisé à suivre des séminaires qu'après avoir réussi l'*examen de fin de première année*. La validation des 12 crédits ECTS doit être effective *avant* le début du semestre.

Modules avancés

Les *modules avancés* constituent le cœur des études. Ils offrent des connaissances et des compétences variées qui permettent une orientation fondée dans les différentes matières et époques de la philosophie. Chaque module se compose de : (i) un cours semestriel évalué (examen écrit ou oral) ; (ii) un séminaire évalué (participation active et travail écrit). Afin de couvrir un spectre aussi large que possible, il est demandé à l'étudiant d'effectuer *deux modules dans l'orientation HPH* (Histoire de la Philosophie) et *deux modules en PHS* (Philosophie Systématique).

L'orientation HPH opte pour une présentation plutôt chronologique de l'histoire de la pensée philosophique. L'orientation PHS adopte une démarche plus analytique prenant comme point de départ l'intemporalité de certaines idées philosophiques. Ces deux orientations sont enseignées de manière complémentaire et interdisciplinaire.

L'Histoire de la Philosophie (HPH) se divise en trois matières qui sont la philosophie antique (pan), la philosophie médiévale (pme) et la philosophie moderne et contemporaine (pmc). La Philosophie systématique (PHS) se divise suivant des principes thématiques et comprend quatre matières qui sont la philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines (leh), l'épistémologie et la métaphysique (eme), l'éthique et philosophie politique (epp) ainsi que l'esthétique et philosophie de l'art (ars).

Les cours et les séminaires dans les différentes matières portent sur des sujets spécifiques qui peuvent changer d'un semestre à l'autre.

	Modules avancés: 4 modules à choix (2 en HPH et 2 en PHS)	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Histoire de la Philosophie (HPH)	Antique (pan)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	Moyenne des 2 notes pour chaque module
	Médiévale (pme)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Moderne et contemporaine (pmc)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
Philosophie Systématique (PHS)	Langage, esprit et sciences humaines (leh)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Éthique et politique (epp)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Esthétique et art (ars)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Épistémologie et métaphysique (eme)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
			48 ECTS	Moyenne des notes des 4 modules choisis

Modules d'approfondissement I et II

Les *modules d'approfondissement I et II* s'adressent aux étudiants de 3^{ème} année.

Le *module d'approfondissement I* permet une première spécialisation thématique et offre la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à cette spécialisation. Ce module se divise en deux parties. Dans chacune des parties, l'étudiant peut effectuer un certain nombre de choix.

- La première partie du module permet à l'étudiant soit de suivre 1 ou 2 cours supplémentaire(s) avec examen et/ou 1 ou 2 séminaire(s) avec participation active, soit d'affûter ses compétences dans une langue ancienne (grec ou latin), ou dans toute autre langue pertinente pour la philosophie (par exemple l'anglais).
- Dans la deuxième partie du module, l'étudiant peut choisir de suivre soit le séminaire *outil formel de philosophie*, soit un séminaire de lecture et traduction en latin ou grec ancien.

Les enseignements de grec ancien, de latin et des autres langues, sont offerts par d'autres domaines d'études. Les crédits obtenus dans le cadre de ces enseignements ne peuvent pas être pris en considération pour les études bilingues. De plus, pour pouvoir suivre les enseignements de grec ancien et de latin dans le module d'approfondissement I, les étudiants doivent avoir acquis les compétences qui correspondent aux enseignements de *morphologie* et de *syntaxe* en grec ancien ou latin (au total : 6 ECTS). Les deux enseignements en question

(*morphologie et syntaxe*) peuvent être suivis dans le cadre des CTC. Si des compétences linguistiques équivalentes ont été acquises préalablement (par exemple avant l'entrée à l'université), une preuve doit en être présentée aux professeurs de philosophie antique ou médiévale. Il n'est pas possible de valider ces compétences préalablement acquises dans le cadre des CTC.

Le *module d'approfondissement II* étoffe les connaissances acquises par la lecture de textes fondamentaux de l'histoire de la philosophie et par la rédaction d'un travail indépendant dans l'une des sept matières d'enseignement (pan, pme, pmc, leh, epp, ars et eme). Pour faire valider ce module, il est attendu de l'étudiant qu'il effectue trois examens oraux dont chaque examen couvre deux matières : Philosophie antique et médiévale (pan + pme) ; Philosophie moderne et contemporaine et philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines (pmc + leh) ; Philosophie politique et éthique et esthétique et philosophie de l'art (epp + ars). Chaque examen dure 30 minutes et son contenu est déterminé par une liste de textes qui est publiée sur le site du département. Parallèlement, l'étudiant est amené à rédiger un travail écrit personnel de recherche, sous la supervision du responsable d'une des sept matières enseignées. Ce travail constitue un premier exercice de spécialisation.

Modules	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
Module d'approfondissement I (Dans ce module les étudiants opèrent deux choix)	Premier choix (6 ECTS): 1 ou 2 cours et/ou 1 ou 2 séminaires avec participation active ou 1 ou 2 enseignements de grec ancien ou latin ou 1 ou 2 enseignements d'autres langues Deuxième choix (9 ECTS) 1 Séminaire : <i>outils formels de philosophie</i> ou 1 Séminaire : <i>lecture et traduction latin ou grec ancien</i>	15 ECTS	Moyenne des notes
Module d'approfondissement II	Lecture de textes fondamentaux de la philosophie (3x 3 ECTS): - Philosophie antique et Philosophie médiévale - Philosophie moderne et contemporaine et Philosophie du langage, de l'esprit et des sciences humaines - Éthique et philosophie politique et Esthétique et philosophie de l'art Travail écrit de recherche (6 ECTS)	15 ECTS	Moyenne des 4 notes
		30 ECTS	Moyenne des notes des 2 modules

IV. Études bilingues

Les études en philosophie peuvent être suivies en français, en allemand ou dans les deux langues. Pour obtenir un diplôme avec la mention correspondante, les études bilingues présupposent qu'au moins 40% (45 ECTS) des 108 crédits ECTS du domaine d'étude sont suivis et évalués dans la seconde langue. Si un enseignement est suivi dans une langue les prestations et exigences doivent être faites dans la même langue. Les enseignements dispensés dans une langue tierce (par exemple l'anglais) ne peuvent être validés comme seconde langue. Une partie des crédits ECTS nécessaires dans la seconde langue doit être réalisée par des travaux écrits de la manière suivante :

2 proséminaires et 1 séminaire (chacun avec travail écrit)	21 ECTS
--	---------

ou

2 séminaires et 1 proséminaire (chacun avec travail écrit)	24 ECTS
--	---------

V. Évaluations

Les examens et les travaux écrits sont notés. La note finale résulte de la moyenne des notes partielles obtenues dans les huit modules. Chaque note doit être suffisante (plus grande ou égale à la note : 4).

Proséminaires :

- La participation active présuppose une présence régulière, une préparation pour chaque séance, une participation active à la discussion et au moins une présentation orale (dans certains cas une contribution écrite).
- Le travail écrit consiste soit en un document unique d'environ dix pages A4, soit en plusieurs petits travaux. Les travaux écrits doivent être rendus selon les exigences de l'enseignant, mais pas plus tard que *deux semestres* après l'enseignement. Il est possible de remanier un travail écrit de proséminaire au maximum deux fois.

Séminaires :

- La participation active présuppose une présence régulière, une préparation pour chaque séance, une participation active à la discussion et au moins une présentation orale (ou éventuellement une contribution écrite ou examen).
- Un travail écrit de séminaire consiste soit en un document unique d'environ vingt pages A4, soit en plusieurs petits travaux. Les travaux écrits doivent être rendus selon les exigences de l'enseignant, mais pas plus tard que *six semestres* après l'enseignement. Il est possible de remanier un travail écrit de séminaire au maximum deux fois. D'autres formes d'évaluations sont possibles selon les exigences de la matière.

Cours :

La forme d'évaluation d'un cours est fixée par l'enseignant. En principe, deux types d'évaluation sont possibles :

- Examen oral : 15 minutes par cours semestriel.
- Examen écrit : L'enseignant détermine les modalités de l'épreuve écrite.

Lecture de textes fondamentaux de la philosophie :

Cet examen consiste en trois parties. Chaque partie *pan + pme*, *pmc + leh* et *epp + ars* est examinée séparément et trois tentatives par partie sont possibles.

- Examen oral : 30 minutes par partie.

Travail écrit de recherche :

Travail écrit personnel d'environ vingt pages A4. Ce travail conséquent doit être écrit dans une des sept matières et en accord avec l'enseignant concerné. Il est possible de remanier ce travail écrit au maximum deux fois.

Échec à l'examen

La répétition d'un examen semestriel échoué porte sur le même cours et auprès du même enseignant (Exception : les examens de *Lecture de textes fondamentaux de la philosophie*). Tous les examens peuvent être répétés 2 fois. Les trois essais ont lieu lors des quatre sessions d'examen qui suivent la période d'inscription à l'enseignement en question.

Échec définitif

Un échec définitif est obtenu après l'échec de la troisième tentative d'un examen ou d'un travail écrit. En cas d'échec définitif, l'étudiant ne peut plus continuer ses études dans un des programmes offerts par le Département de Philosophie.

(Voir également les directives *Concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres*, du 23 avril 2009, état au 26 septembre 2013).

Mesures de transition

- a) Les étudiants inscrits selon le plan d'étude du semestre d'hiver 2005/2006 ou pour ceux qui ont commencé les études avant et qui ont opté pour le règlement de Bachelor de la Faculté des Lettres du 23 juin 2005 (art.26,al.3) ont la possibilité de faire une demande de transition pour étudier sous le présent plan d'étude.
- b) Une demande de transition doit être soumise au Département de Philosophie. Les délais pour la soumission des demandes seront fixés et publiés avant l'année académique 2017/2018.
- c) Les modalités de transition seront déterminées pour chaque cas en accord avec la personne en charge des conseils d'études.
- d) Aucune transition ne sera possible après l'année académique 2017/18.

Tableau récapitulatif : Domaine I (120 crédits ECTS)

	Modules	Unités d'enseignement	ECTS	Notes
S'adressent aux étudiants du 1 ^{er} année	Module d'introduction	Proséminaire de logique (exercices et examen) Proséminaire d'analyse de textes (avec travail écrit)	12 ECTS	Moyenne des 2 notes
	Module de base	3 proséminaires (avec travaux écrits) (dont 1 en HPH, 1 en PHS dans 3 matières différentes)	18 ECTS	Moyenne des 3 notes
	Modules avancés: 4 modules à choix (2 en HPH et 2 en PHS)		48 ECTS	Moyenne des 2 notes pour chaque module
Histoire de Philosophie (HPH)	Antique (pan)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Médiévale (pme)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Moderne et contemporaine (pmc)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
Philosophie systématique (PHS)	Langage, esprit et des sciences humaines (leh)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Ethique et politique (epp)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Esthétique et art (ars)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
	Epistémologie et métaphysique (eme)	1 cours semestriel 1 séminaire avec travail écrit	12 ECTS	
S'adressent aux étudiants de 3 ^{ème} année	Module d'approfondissement I Dans ce module les étudiants opèrent <u>deux</u> choix.	Premier choix (6 ECTS): 1 ou 2 cours et/ou 1 ou 2 séminaires avec participation active <i>ou</i> 1 ou 2 enseignements de grec ancien ou latin <i>ou</i> 1 ou 2 enseignements d'autres langues Deuxième choix (9 ECTS) 1 Séminaire : <i>outils formels de philosophie</i> <i>ou</i> 1 Séminaire : <i>lecture et traduction latin ou grec</i>	15 ECTS	Moyenne des notes
	Module d'approfondissement II	Lecture de textes fondamentaux de la philosophie (3 x 3 ECTS) - Philosophie antique et médiévale - Philosophie moderne et contemporaine et Philosophie de langage, de l'esprit et des sciences humaines - Ethique et philosophie politique et Esthétique et philosophie de l'art Travail écrit de recherche (6 ECTS)	15 ECTS	Moyenne des 4 notes
			108 ECTS	Moyenne des notes des 8 modules
CTC	Compétences transversales et complémentaires / Softskills		12 ECTS	
		Total	120 ECTS	